

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : *l'enquête préalable à la déclara-
-tion d'utilité publique du projet
de création d'une liaison entre le
parking du Champ de Mars et le par-
-king de la Vierge sur le territoire
de la commune de Foix.*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une liaison entre le parking du champ de Mars et le parking de la Vigne sur le territoire de la Commune de Foix.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 19 octobre 2017 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : l'Ariège

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Mme DREUX qualité directrice de magasin retraitée

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 27 novembre 2017 9h au 18 décembre 2017 à 17h

les Lundi Mardi Mercredi Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

les Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Foix

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Commissaire Enquêteur, Mme DREUX, 45 Cours Gabriel Faure 09000 Foix

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Foix

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 29 novembre 2017 de 14h00 à 17h00 et de salle des adjoints 1^{er} étage

les vendredi 8 décembre 2017 de 09h00 à 12h00 et de salle Jean Jaures RDC

les samedi 16 décembre 2017 de 09h00 à 12h00 et de salle Frédéric Soulié RDC

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNÉE

Le 28 / 11 / 2017 de 16 heures à 17 heures

Observations de M⁽ⁿ⁾

M⁽ⁿ⁾ Hachagues Franck et Jean Marc se présentent. Ils souhaitent s'informer sur le déroulement de l'enquête et les suites.
Ils informent le commissaire enquêteur des démarches entreprises avec la mairie en 2013 pour la vente de l'immeuble leur appartenant.
Ils mettent l'accent sur le désaccord de leur oncle (Hachagues Thierry), propriétaire d'un local commercial.
Ils souhaitent que la transaction puisse se faire rapidement.

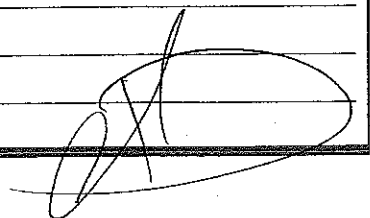
fin de la permanence à 17h.

6/12/2017. 9h - 12h.

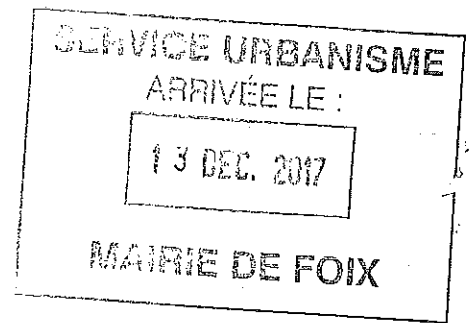
Ouverture permanence à 9h

fin de la permanence à 12h.

- aucune observation -



Monsieur et Madame HACHAGUER
Les bouleaux
09400 SURBA



Madame le Commissaire Enquêteur
Mairie de Foix
45, cours Gabriel Fauré
09000 FOIX

SURBA, le 11 décembre 2017

Enquête publique Déclaration d'Utilité Publique – Création de stationnement Champ de Mars

Madame le Commissaire,

Cette lettre pour vous exprimer notre désapprobation.

D'abord les faits : Nous avons appris par la presse que la Mairie de Foix était en instance d'acquérir l'immeuble Hachaguer. Nous avons donc pris rendez-vous avec Monsieur le Maire qui nous a montré les plans des futurs travaux qu'il envisageait de faire à terme. Ces plans prévoyaient la démolition de notre partie d'immeuble et de plus un passage piétons situé sur l'emplacement d'un professionnel à qui nous louons. Devant notre étonnement, voulant se montrer magnanime a verbalement envisagé soit la possibilité de protéger les deux commerces soit de les déménager en les reconstruisant à coté du cimetière. Il n'y a pas eu de suivi à cette proposition.

Foix étant une cité administrative il est certain que les parkings sont remplis par des véhicules appartenant aux personnes qui travaillent en ville et qui viennent de la périphérie. Les véhicules sont immobilisés au moins 7 heures par jour. Il suffit de faire la différence avec les week end. Pourquoi ne pas anticiper de prévoir, comme le font les grandes villes, des parkings à l'extérieur, reliés par des navettes ou des trams.

Le parking de la vigne : l'accès piétons n'est pas sécurisé, cela pourrait s'améliorer à moindre coût. A l'heure ou le gouvernement prône les économies et ou Monsieur le Maire se dit inquiet quant à ses finances ne serait'il pas plus astutieux de prévoir une solution moins coûteuse.

Concernant l'expropriation engagée de notre bien, mis à part le coté sentimental, nous devons préciser que nous avons donné à notre fille un local brut de béton. Celle-ci en fin

d'étude a emprunté la totalité de la somme nécessaire à l'aménagement des locaux pour exercer sa profession.

A ce jour nous n'avons pas reçu de proposition honnête ni de règlement amiable.

Les deux locaux sont loués à des professionnels de santé.

Dans ces conditions nous ne pouvons que nous opposer à ce projet. Nous restons à votre disposition pour vous fournir d'éventuels renseignements ou précisions.

Veillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized, looped flourish on the right side.

Permanence du 16 décembre 2017

Ouverture à 9h

à 9h 30 M^r Patrick Chauvens se présente:

Il est préoccupé par l'aspect sécuritaire de la liaison entre les 2 parkings sur l'avenue Paq de la rue très passante.

Il propose la création de la liaison côté ~~nord~~ longeant le cimetière et non côté ~~nord~~.

L'immeuble Hachouer resterait en l'état, la conciergerie d'angle meilleur accueil pour le cimetière accès facilité pour les enfants, création d'une plateforme sécurisée.

L'accès décalé vers la voie d'entrée Champ de Mars et non dans le prolongement renforcera la sécurité.

Pas d'obligation de reconstruction imposée par les bâtiments de France car la continuité bâtie sera préservée.

Dur

fin de la permanence = 12h

Sujet: [INTERNET] A l'attention de Madame Monique DREUX

De : Patrick MAURENS <directimmobilier@wanadoo.fr>

Date : Mon, 18 Dec 2017 15:03:39 +0100 (CET)

Pour : pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

Objet: expropriation publique, commune de FOIX, création d'une liaison entre le parking du champ de Mars et le parking de la Vigne

Madame,

Je reviens vers vous pour vous apporter des précisions et d'autres propositions:

1)une liaison pour piétons seulement:

elle pourrait n'être que piétonnière et si la liaison est réalisée côté Sud un aménagement serait envisageable avec l'entrée du cimetière après démolition de la conciergerie. La liaison pourrait aussi être envisagée sur le passage existant au milieu de l'immeuble HACHAGUER. Elle serait suffisante et visible et ne nuirait pas à la fluidité des véhicules circulant sur l'avenue du général de Gaulle.

2)une liaison pour véhicules et piétons:

la création de la voie de liaison envisagée côté Nord est dangereuse pour les véhicules, les cyclistes et les piétons car, en angle de bâtiment, la visibilité sera réduite et circonstance aggravante pour la sécurité, l'accès sera en pente. Cette solution créera un frein à la fluidité de la circulation, des ralentissements voire plus...

La liaison côté Sud permettrait une meilleure visibilité et aussi l'aménagement d'un pan coupé pour une meilleure insertion sur l'avenue.

Mais la solution la plus sécuritaire serait d'inverser le sens de circulation (entrée par l'avenue du général de gaulle-sortie par le boulevard Mitterand) cela respecterait la liaison souhaitée entre les deux parkings et faciliterait le repérage de l'entrée du parking de la Vigne ce qui n'est pas le cas dans le projet communal proposé.

J'ai fini... et je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Patrick MAURENS.

Le 18 décembre à 17 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), DREUX Monique déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 22 jours consécutifs,

du 24 novembre 2017 au 18 décembre 2017.

de 8 heures 30 à 12 heures et

de 13h 30 heures à 17h 30 heures

Les observations ont été consignées au registre

par 2 personnes (pages n° 2 et à 5).

En outre, j'ai reçu deux lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 11/12 de M^r HACHAGUER Firmin

2 lettre en date du 18/12 de M^r MAURENS Patrick (mail)

3 lettre en date du de M

4 lettre en date du de M

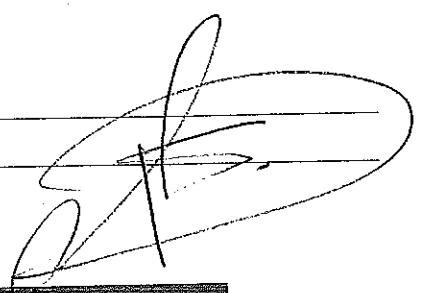
5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

signature [Handwritten Signature]

Le présent registre ainsi que les deux pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 8 janvier 2018.
à M^{me} La trésorière de l'Arrière.



(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

